

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 2 juillet 2019

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER et Mme Nathalie BEDIER Adjointes

Mme Chantal LOUAISIL

Mr Yves COURNE

Membres excusés : Mme Sylvie BERSON qui donne procuration à Mr Pierrick GILLES

Mr Anthony SABIN qui donne procuration à Mme Nathalie BEDIER

Membre absents : Mr François HAREL et Mr Franck POIRIER

Secrétaire de séance : Mme Maryse BEYER

Ordre du jour

1. Travaux au cimetière
2. Circuit vélo-tourisme
3. Nombre de représentants pour le prochain conseil communautaire
4. Questions diverses

20 h 30 mn rendez-vous sur le chantier du cimetière puis ouverture de la séance salle du conseil 21 h 30

1– Approbation du compte-rendu de réunion du 4 juin 2019

Validé à l'unanimité

2- Travaux au cimetière

Après la visite du chantier en cours, le Conseil prend la décision de modifier l'emplacement du point d'eau et d'aménager la descente P.M.R en mettant une plaque de claustra PVC pour avoir un portillon plus discret par rapport au parking du plan d'eau

Le Conseil valide à l'unanimité

3 – Circuit vélo tourisme

Le conseil valide le tracé tel qu'il est défini dans la demande

Accepté à l'unanimité

4 – Nombre de représentants pour le prochain conseil communautaire

Il s'agit de définir le nombre de conseillers communautaires pour chaque territoire d'intercommunalité pour la mandature 2020 – 2026

La commune doit délibérer entre deux modalités de composition :

Le droit commun : le Préfet fixera le nombre de sièges à 58 qu'il répartira conformément aux dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

L'accord local par lequel la Communauté de Communes définit le nombre de sièges et leur répartition selon le nombre d'habitants en conformité avec les règles du CGCT

[Le choix se porte à l'unanimité sur l'accord local](#)

5 – Questions diverses

Clôture 22 h 45

Prochaine réunion : mardi 3 septembre 2019